

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 24 février 2011  
à la Salle de spectacles**

**6ème séance 2010-2011**



## Séance du jeudi 24 février 2011, 20 h. 15

### Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

**Le Président** salue les membres du Conseil, Mme la Syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, le bureau du Conseil, la secrétaire, l'huissier du Conseil, les représentants de la presse et le public, ainsi que l'équipe de TV.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 68 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 6 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Amann Alain	Martin Gisèle
Dinc Hasan	Ruschetta Pascal
Freymond Nicolas	Vega Raquel

Absents : Mmes et MM. Pascal Barraudy, Cédric Depoisier, Ali Ghassem, Pascal Montemari, Romano Giorno Gerarda, André Von Gunten.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président** déclare la séance ouverte.

### **1. Adoption de l'ordre du jour.**

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que la commission chargée du préavis n° 104-2011, *Adhésion au groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et autorisation d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement* n'est pas en mesure de rapporter à ce conseil. Il sera traité lors de notre prochain conseil.

Une résolution, trois interpellations et une question sont annoncées:

- Résolution de Mme Victoria Ravaioli concernant l'assurance chômage.
- Interpellation de M. Jean-Marc Reymond relative au Parc Sauter.
- Interpellation de Mme Véronique Bovey-Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi.
- Interpellation de M. Didier Divorne sur la Place du Marché et son parking.
- Question de M. Laurent Desarzens relative à la déchetterie mobile.

Elles seront traitées prioritairement au point 18.

**Le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2011.
3. Démission.
4. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.

5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité.
  - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Hemma Devries, déposée par des parents d'élèves du Collège du Simplon, relative aux patrouilleurs du côté de l'avenue de Préfaully et à propos des devoirs surveillés.
  - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz concernant les nuisances liées au bruit et aux poussières pour les habitants du chemin de Perrelet.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
10. **Postulat** de Mme Irina Krier, intitulé "Chauffer efficace pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne". Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.  
M. Eric Aeschlimann, rapporteur.
11. **Pétition** pour une amélioration de la visibilité à la sortie des garages et des places de parc communes à l'av. des Baumettes 72 à 84.  
M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.
12. **Pétition** pour installer des jeux dans la cour d'école des pavillons Sous-Biondes.  
M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.
13. **Préavis intercommunal No 101-2010** - Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics  
M. Jacques Berthoud, rapporteur.
14. **Préavis No 102-2010** - Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016.  
Mme Victoria Ravaioli, rapporteure.
15. **Préavis No 103-2011** - Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et projet de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à Renens - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé : "Pour plus de sécurité à la Gare de Renens".  
Mme Verena Berseth, présidente-rapporteure.
16. **Préavis No 105-2011** - Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières.  
Dépôt du préavis-discussion préalable.
17. **Préavis No 106-2011** - Politique de la jeunesse - Reprise de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens et création d'un

poste de travailleur social de proximité.  
 Dépôt du préavis-discussion préalable.

18. Motions, postulats, interpellations.

19. Propositions individuelles et divers.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2011.**

La discussion n'est pas utilisée. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

## **3. Démission**

**M. Thierry Brandt** (Les Verts) annonce sa démission du Conseil communal.

*"Je vous dois quelques explications, puisque cette histoire a fait tout un foin dans certains groupes politiques, parce que le moment était peut-être mal choisi. Ce n'est ni par provocation, ni parce que je n'aurais plus envie de siéger dans ce conseil, mais tout simplement parce que je déménage.*

*Je désire simplement vous livrer quelques réflexions, souvent contradictoires qui m'habitent, au moment de démissionner.*

*Je suis arrivé dans ce cénacle en étant très présomptueux: du haut de ma formation de politologue et mon expérience journalistique, j'étais persuadé de maîtriser les arcanes de la politique communale les doigts dans le nez. J'étais même persuadé de pouvoir donner des leçons à tout le monde. Et bien non: c'est moi qui ai pris des leçons. Je me suis rendu compte que la politique locale et la maîtrise des gros dossiers, c'est du sérieux. Et je dois dire que j'admire beaucoup tous ceux qui, par leur engagement permanent, parviennent à dégager une vue d'ensemble et à élever le débat.*

*J'ai une sincère admiration pour tous ceux, quelle que soit leur appartenance politique, qui parviennent à s'engager aussi profondément dans la vie publique.*

*De mon côté, j'avoue n'avoir pas toujours été à la hauteur de cet engagement et de ce mandat politique et avoir souvent péché ou par manque de temps... ou par flemmardise ... ou par opportunisme.*

*Je pensais, après la période d'apprentissage de cette législature, si j'étais réélu, poursuivre ce travail de manière plus assidue, il n'en sera pas ainsi.*

*J'ai, dans leur majorité, apprécié la qualité des débats de cette assemblée.*

*J'ai aussi été déçu par cette manière, finalement très suisse, de se contenter de peu et d'arrêter de creuser les dossiers quand on parvient au plus petit dénominateur commun.*

*Cela m'a fait penser à une anecdote que m'a racontée Laurent de Desarzens, qui participait autrefois aux travaux de la Constituante. Il m'a dit un jour : "Sais-tu quelle a été la phrase la plus prononcée pendant les débats de la Constituante?" C'est "Ouh...j'ai peur que si..."*

*Ici, c'était plutôt: «Finalement, c'est mieux que rien... » Je fais notamment référence au projet de la place du marché qui, je n'en démords pas, n'est pas un modèle de réussite architecturale.*

*Notre système parfois ronronne.*

*J'ai parfois aussi été déçu par le manque d'esprit critique, d'esprit critique constructif: ici, on voudrait tellement que tout le monde soit d'accord.*

*Ici, dans mon propre groupe, j'ai essuyé des reproches parce que j'avais osé dire à mon collègue de 24 Heures, Ebinger, que Renens n'était pas vraiment une ville mais un agglomérat de bric et de broc.*

*Ce n'est pas pour mépriser Renens, ses habitants et tous les élus qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie à Renens. Cela ne veut pas dire qu'il ne fait pas bon vivre ici... Mais cela a été compris comme ça.*

*Je voudrais terminer en disant deux mots sur la municipalité. Renens peut se targuer d'avoir un exécutif de grande qualité. De qualité oui... et je ne parle pas que de notre municipale bien aimée, la dame à la queue de cheval, mais de toute l'équipe. Un mot encore sur notre syndique pour qui j'ai une sincère admiration. Il y a peu de personnalités en Suisse qui sont capables de se donner pour le bien public, de mettre tout leur cœur et leur engagement au service de la chose publique.*

*Merci à tous, merci de votre confiance."*

**Le Président**, au nom du bureau et du Conseil, remercie M. Brandt pour le travail qu'il a effectué tout au long des ces presque cinq ans.

**M. Raymond Gauthier** (Les Verts) annonce que les Verts de Renens présenteront lors de la prochaine séance du Conseil la candidature de Mme Nathalie Kocher pour remplacer M. Brandt à la vice-présidence du Conseil.

**Le Président** confirme que ce remplacement se fera lors de la prochaine séance. Le remplacement de M. Brandt au Conseil intercommunal de la PolOuest n'est pas certain. Le Bureau informera le Conseil à ce sujet. Il ne sera pas procédé au remplacement de M. Brandt au Conseil communal, en vertu de l'art. 32 de la LEDP.

#### **4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.**

**M. Laurent Desarzens** (indépendant) a une remarque concernant la commission de naturalisation, où il est remplaçant. Il a fonctionné deux fois en 2006 seulement. A part Arc-en-Ciel, chaque parti a deux délégués et un remplaçant dans cette commission. Auparavant cette commission fonctionnant avec cinq membres et un président tournant désigné par la Municipalité. Depuis septembre dernier, cette commission se réduit à trois personnes avec toujours une présidence tournante. Du 21 janvier au 24 février 2011, ce sont presque toujours les mêmes personnes qui statuent sur des candidats à la naturalisation. Il demande que cette commission soit plus variée et plus étoffée dans sa représentation.

**Le Président** rappelle qu'il s'agit d'une commission municipale qui ne dépend pas du conseil communal.

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) indique que les Verts ont un seul délégué et que depuis que leur remplaçant (M. Desarzens) a quitté le groupe, les Verts n'ont plus de remplaçant.

**M. Laurent Desarzens** précise qu'il a quitté les Verts en juin 2010, mais n'a été convoqué qu'en 2006 et 2007...

**Mme Marianne Huguenin, Syndique:** suite au changement de la loi, les naturalisations sont de compétence municipale. La Municipalité peut s'entourer

d'une commission qu'elle nomme. La Municipalité l'a réunie deux fois. Les commissaires sont peut-être appelés à fonctionner selon leurs disponibilités.

**M. Eugène Roscigno** (PSR), membre remplaçant de la commission de naturalisation, rappelle que les membres remplaçants ne fonctionnent que si les membres permanents ne peuvent aller et font appel au membre suppléant de leur parti pour se faire remplacer.

**Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) est également remplaçante et ne figure donc pas sur le tableau.

**M. Laurent Desarzens** (indépendant) trouve qu'il faut plus de tournus. Il faut éviter le syndrome Emmenbrücke.

## 5. Communications de la Présidence.

- Le Président a reçu copie d'une réclamation, toujours envers le même commerce de la Rue du Midi, adressée à la Municipalité et datée du 25 janvier 2011.
- Le Président est invité à la cérémonie d'assermentation de la PolOuest le 16 mars à 17h. sur la Place du Marché.
- Le Président a reçu une pétition de 236 personnes demandant une régulation du trafic à l'avenue du Simplon:

*Monsieur le Président,*

*Vous trouvez en annexe une pétition par laquelle les signataires vous demandent instamment de bien vouloir prendre les mesures de sécurisation du trafic piétonnier à la rue du Simplon. Nous constatons que les automobilistes s'y déplacent vite, sans trop se préoccuper de la présence de nombreux enfants, de parents avec des poussettes et de personnes âgées. Nous sommes ainsi régulièrement témoins de freinages d'urgence, d'accrochages, voire même de graves accidents comme récemment (début décembre 2010). Cette situation n'étant plus tolérable, il est impératif de protéger les usagers les plus vulnérables. D'autre part, la vitesse des voitures est génératrice d'un niveau sonore important qui est, à certaines heures, pénible. En espérant que vous comprendrez notre préoccupation et que vous prendrez les mesures qui s'imposent, je vous présente mes salutations respectueuses.*

Texte de la pétition: "Les soussignés prient la Municipalité de prendre rapidement les mesures de modération du trafic automobile à la rue du Simplon depuis le giratoire situé en-dessous des voies CFF jusqu'à l'av. du Censuy. La présence de l'école et le fait que de nombreux parents et enfants empruntent cette artère justifient la régulation des passages piétons ainsi que l'installation de systèmes de ralentissement. De telles mesures auraient aussi pour effet de diminuer les nuisances sonores actuellement très importantes."

Bien que la Municipalité, qui en a reçu copie, ait déjà commencé à préparer une réponse sans attendre le renvoi à la Municipalité par le Conseil, le Président propose de la transmettre à la commission des pétitions.

**M. Olivier Golaz, Municipal**, demande à être reçu par la commission des pétitions avec le commandant de la police.

- Résultats de la votation du 13 février 2011 sur l'initiative sur les armes:

Bulletins rentrés	3'222	OUI	1'971
Valables	3'201	NON	1'230
participation	41,24%		

- Le Bureau a fixé les dates du premier semestre de la prochaine législature 2011-2016:

première séance 2011-2012	jeudi	8	septembre
deuxième séance 2011-2012	jeudi	13	octobre
troisième séance 2011-2012	jeudi	10	novembre
quatrième séance 2011-2012	jeudi	8	décembre.

- Date de la cérémonie d'assermentation et d'installation des nouvelles autorités communales pour la législature 2011-2016:

mardi 28 juin 2011 à 17 h 30.

- Passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau:

mercredi 29 juin 2011 à 18 h 15 à la Buvette.

- Concernant le dépouillement du 13 mars, le président a envoyé aux mandataires la lettre suivante:

"Madame, Monsieur,

Nous aimerions vous communiquer quelques informations concernant l'organisation du scrutin du 13 mars 2011.

1. Cette année, le scrutin pourra commencer de manière anticipée, soit dès le dimanche matin, les convocations vous renseigneront sur l'heure exacte.
  - 1.1. Parce que nous pouvons commencer avant la fin du scrutin, les contacts avec l'extérieur seront interdits avant la fin officielle du scrutin, soit 12h00. Pas de natel, d'ordinateurs portables, PDA, etc...
2. Tous les candidats seront convoqués à l'exception des candidats à la Municipalité.
  - 2.1. Les Président-s-es de partis et les Président-s-es de groupe ne sont pas convoqué-s-es sauf les membres du bureau élargi, soit : le Président du Conseil, les Vices-Président-s-es, les Scrutatrices, les Scrutat-eurs-rices suppléant-s-es, la Secrétaire et la Secrétaire suppléante qui eux seront tous convoqués (certains-s-es cumulent des fonctions au sein de leur parti et au bureau).
  - 2.2. Si un-e scrutat-eur-riche ne peut se libérer ce jour-là, il-elle doit impérativement s'annoncer au plus vite à Mme la Secrétaire du Conseil dès réception de sa convocation. Nous avons quelques possibilités de remplacement, mais elles sont limitées.
  - 2.3. Les ancien-s-nes Président-s-es du Conseil sont exempté-s-es et ne seront pas convoqué-s-es.
3. Pour le parti UDC, vu le peu de candidat-s-es convocables, le bureau a décidé de convoquer également cinq membres de la liste des parrains, afin que la représentativité soit la plus respectée possible.



4. Chaque dépositaire de liste pourra désigner un-e observat-eur-ric-e à chacun des scrutins. Ces observat-eurs-rices seront tenus de ne pas communiquer avec l'extérieur avant 12h00. S'ils viennent au début du dépouillement, ils ne pourront pas quitter la salle de spectacle avant 12h00.

4.1. Les observat-eurs-rices ne feront leurs commentaires, remarques, et observations uniquement à la ou le Président-e du bureau concerné."

Discussion sur les communications de la présidence:

**M. Roland Divorve** (PLR) fait un commentaire au sujet du résultat de la votation du 3 février au niveau national. Il remercie les Suissesses et les Suisses "d'avoir refusé de passer d'un système de responsabilité et de confiance à un système de méfiance et d'interdiction stériles".

## 6. Communications de la Municipalité

**Le Président** demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, donne les salutations de la Municipalité et annonce quelques communications orales, des informations et des compléments d'informations.

Mme Tinetta Maystre, Municipale souhaite donner une réponse à la question de M. Laurent Desarzens concernant le devenir des deux parcelles N<sup>os</sup> 558 et 912, sises à la **Savonnerie** qui ont été utilisées comme parking provisoire durant le chantier du Centre de Renens.

"Ces deux parcelles appartiennent à la Ville de Renens. Elles se situent en grande partie en zone d'ordre non-contigu. Ces surfaces sont en attente d'un projet à définir dans les années à venir, et qui pourrait comprendre un projet culturel public.

Dans le préavis N° 58-2008 « Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant les travaux » accepté le 28 août 2008, un parking provisoire pour voitures de 52 places avait été prévu et construit sur les parcelles communales N<sup>os</sup> 558 et 912.

Avec l'ouverture du parking de la Place du Marché, ce parking provisoire a pu être fermé et une partie utilisée provisoirement comme dépôt pour le chantier de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes, préavis N° 80-2009.

A court terme, vu leur emplacement stratégique, ces parcelles pourront encore être fort utiles pour le chantier de la mise à double sens de l'avenue du 14 Avril, prévue en 2013, en tant que zone d'installation de chantier. Une partie des travaux d'enrobage, déjà entrepris dans le cadre du préavis N° 58-2008, sera ainsi réutilisée par souci d'économie.

Dans l'intermédiaire, ces parcelles seront aménagées de façon originale et économique pour 2011 et 2012."

**M. Laurent Desarzens** (indépendant) remercie Mme Maystre pour sa réponse. Il se réjouit de savoir ce qu'on fera de ces parcelles une fois qu'on aura fini le chantier du 14-Avril.

**M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal**, donne quelques précisions sur les incidences de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage au 1<sup>er</sup> avril prochain.

"De nouvelles projections datées du 7 février nous parvenues par l'ORPOL (l'Office régional de placement de l'Ouest lausannois) sur le nombre de personnes concernées par la suppression de leurs indemnités. Ces informations sont plus précises que celles que j'avais données dans ma réponse à l'interpellation de Jean-Pierre Leyvraz lors du Conseil communal du 9 septembre dernier.

Malheureusement, la situation est encore plus grave que ce qui avait été estimé jusque là.

Au niveau du canton de Vaud, ce sont 3'346 personnes dont l'indemnisation s'arrêtera au 31 mars et qui vont être précarisées. Pour l'Ouest lausannois, ce sont 458 personnes qui sont concernées, dont environ 180 personnes de Renens.

Environ un tiers de ces personnes vont pouvoir bénéficier du régime de l'aide sociale. C'est à la fois peu d'aide, si l'on se place du côté des personnes précarisées, et beaucoup de travail à venir, si l'on se place du côté des CSR (Centres sociaux régionaux), qui s'inquiètent beaucoup de cette arrivée de nouvelles personnes à prendre en compte. Par exemple pour notre CSR, cela représentera environ 190 dossiers supplémentaires à traiter. Pour organiser au mieux son travail, le CSR organise des séances d'information et d'orientation aux personnes concernées. Cela permettra d'anticiper la demande et de verser les aides sociales à temps, donc pour fin avril, à tous les futurs bénéficiaires.

Sur le plan financier, il faut constater que cette modification de loi sur le chômage représente un transfert de charge sur les cantons et sur les communes. Pour la commune de Renens, il faudra compter avec une augmentation de la facture sociale de plusieurs centaines de milliers de francs."

**Mme Myriam Romano, Municipale**, apporte un complément à la réponse à l'interpellation de M. Ali Hemma Devries et consorts concernant les devoirs surveillés. "Vous avez reçu une réponse plutôt technique, expliquant quelles sont les missions des devoirs surveillés, quelles sont ses conditions de mise en place. Cette interpellation aurait aussi pu être traitée comme pétition, puisqu'elle était accompagnée d'un certain nombre de signatures. Les personnes signataires n'ont ainsi pas été entendues. Je propose que ces personnes s'adressent ou à moi-même ou à la Municipalité pour demander quels éléments pourraient déjà être modifiés. Il y a également la possibilité de s'adresser au Conseil d'Etablissement, où il y a six personnes représentant les parents d'élèves. C'est aussi le trait d'union dans le cas où il y a des questions liées à l'école. Utilisez le Conseil d'Etablissement qui est composé de parents, de politiques, de représentants de la société civile et également du corps enseignant."

**Le Président** ouvre la discussion sur les communications orales de la Municipalité. La discussion n'est pas utilisée.

- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Hemma Devries, déposée par des parents d'élèves du Collège du Simplon, relative aux patrouilleurs du côté de l'avenue de Préfaully et à propos des devoirs surveillés.

**M. Ali Hemma Devries** (indépendant) n'a pas eu le temps de donner copie de cette réponse aux personnes qui ont signé cette interpellation. Au nom de ces personnes, il remercie la Municipalité pour la réponse à la première partie concernant les questions de circulation. Nous nous réjouissons des mesures que vous avez prévues. En ce qui concerne les devoirs surveillés, les gens sont au clair de la différence entre devoirs surveillés et appuis scolaires. Mais il est important que des enfants qui vont à ces devoirs surveillés puissent avoir quand même un soutien, une aide et non pas rentrer à leur domicile sans avoir fait leurs devoirs. "Du moment que vous allez les rencontrer, je vous laisse le soin de leur expliquer plus clairement."

**Le Président** rappelle qu'il a reçu une pétition, avec 236 signatures, concernant le trafic automobile sur cet axe qui a été transmise à la commission des pétitions.

- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz concernant les nuisances liées au bruit et aux poussières pour les habitants du chemin de Perrelet.

**M. Ali Korkmaz** (PSR) remercie la Municipalité pour ses études. Dans le rapport, on lit que le problème est le même à la rte de Cossonay et à l'av. du 14-Avril. M. Korkmaz fait remarquer une spécificité du ch. de Perrelet, il y a une zone morte entre le trottoir et les immeubles. Il aurait bien aimé qu'une délégation du dicastère concerné aie été trouver ces habitants pour les écouter.

**Le Président** ouvre la discussion sur la communication du 20 janvier concernant les règles de stationnement, sur les communications n° 6 du 8 janvier au 11 février (sous la loupe) et sur la communication concernant les sirènes le 23 février.

**M. Laurent Desarzens** (indépendant) souhaite que les mises à l'enquête soient publiées dans le sous la loupe pour les projets d'importance ainsi que pour les projets d'antenne de téléphonie mobile, avec dans ce dernier cas, mention de la puissance des antennes, des lieux d'habitations les plus chargés en voltmètres ainsi que de l'azimut des antennes, soit la direction recherchée. Ces indications figurent dans les dossiers de mise à l'enquête.

"Un projet d'antenne est déposé actuellement au CTC jusqu'au 7 mars. Il concerne une antenne à construire au n° 10 de la Place de la Gare, juste à côté de la frontière communale. Beaucoup de gens sont soucieux des effets sur la santé du rayonnement non ionisant émis par ces antennes. Ici, il y a des appartements situés à 30 mètres qui vont recevoir des doses situées entre 5,2 et 5,94 voltmètres sur une limite maximale de 6 voltmètres. J'espère qu'il n'y a pas trop de nouveau-nés ou de jeunes enfants qui habitent ces appartements!

Je rappelle qu'après plusieurs pétitions et motions, un projet de réglementation sur les télécommunications, datant de 2007, attend toujours dans les tiroirs de la Municipalité. Le projet a pourtant été accepté par la commission de l'urbanisme."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, répond que la communication se fait par le biais des piliers à l'affichage public (il y a huit piliers publics à travers la ville), de la FAO. Sur site, il y a toujours des petits cartons orange qui attirent l'attention sur le fait qu'il y a une enquête en cours. Elle n'est pas sûre que les communiqués de la Municipalité soient toujours en phases avec l'agenda des mises à l'enquête, ce n'est donc pas le meilleur outil pour faire cette communication. "On peut probablement améliorer les choses sur le site de la commune ou mettre un lien avec la CAMAC, où on peut voir

tout ce qui est en cours. La communication existe et les personnes qui souhaitent être informées le sont."

**M. Laurent Desarzens** (indépendant) insiste sur le fait que puisqu'on doit faire un texte pour la FAO, cela ne serait pas inutile de mettre le même texte dans les communications de la Municipalité. Comme les mises à l'enquête durent 6 semaines, les communiqués de la Municipalité seraient toujours dans le délai. Il demande que la Municipalité étudie la question.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique:** "On a maintenant ces communiqués de la Municipalité pour tous les conseils. Auparavant, ils étaient trimestriels. Les mises à l'enquête sont souvent aussi dans Carrefour Info. La Municipalité étudiera ce vœu, tout en essayant d'éviter de rajouter du papier au papier..."

**M. Roland Divorne** (PLR) demande à Mme la Syndique si elle a donné suite à la résolution votée par le Conseil concernant le soutien au peuple tunisien. Il se demande si on ne met pas la commune dans l'embarras en envoyant ce type de courrier. Il se demande d'autre part pourquoi on soutient une lutte et pas une autre...

**Mme Marianne Huguenin, Syndique** répond que le traitement des résolutions du Conseil se fait par la présidence du Conseil et pas par la syndique.

**Le Président** donne la même réponse et confirme que les courriers sont partis. Il n'y a pas eu de réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

## 7. Communications de la commission des finances.

**M. Reza Safaï, en l'absence du président de la commission, lit le rapport suivant commission :** "La Commission des finances s'est réunie le mardi 22 février 2011. À cette occasion, la Municipalité lui a communiqué les conclusions de l'avis de droit demandé au canton concernant le préavis 70-2009 pour la création de jardins familiaux au Censuy et au Simplon (transfert comptable de la valeur du bâtiment détruit pour un montant de CHF 103 000.-). L'Autorité de surveillance des finances communales (ASFICO) estime qu'il s'agit d'un simple oubli qui ne nécessite pas le dépôt d'un nouveau préavis. La Municipalité doit cependant informer clairement le Conseil communal, ce qu'elle a fait par l'intermédiaire de la Commission des finances lors de la précédente séance de Conseil.

La Commission a examiné les incidences financières du **préavis 103-2011** « Initiative populaire communale <Pour renforcer la sécurité à Renens> et projet de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à Renens [...] ». Dans le cadre de la réponse au postulat Barraud et consorts, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 50 000.-. Par 7 voix contre 2 et 1 abstention, la Commission accepte ces incidences financières.

Le **préavis 105-2011** « Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières » prévoit un investissement de CHF 105 000.-, qui figure au plan des investissements (compte 3500.5030.216). Si cette incidence financière n'a pas soulevé

d'opposition, la Commission a toutefois relevé un problème juridique concernant la possibilité de financer cet investissement au moyen du fonds Berty Michoud. En effet, conformément au vœu de la défunte, ce fonds est affecté à « l'aménagement et l'équipement d'une bibliothèque communale ». Or, le projet municipal vise à créer un centre de documentation scolaire, et non une bibliothèque, dont l'usage sera réservé aux élèves de l'école obligatoire, et non ouvert à toute la population renanaise. La Commission estime donc qu'il n'est pas possible d'utiliser la succession Michoud pour financer ce projet. Ceci étant, depuis la création de ce fonds en 1986 via le préavis 29-1986, la Commune l'a en outre alimenté avec divers revenus extraordinaires. A priori, la Commission estime que ces montants ne sont pas concernés par l'affectation du legs et peuvent couvrir l'investissement proposé, mais juridiquement ça n'est pas certain. C'est pourquoi la Commission a demandé à la Municipalité de solliciter l'expertise du canton. Sous réserve des conclusions de cette expertise et pour éviter que le projet ne pâtisse de ce problème juridique, la Commission des finances propose à la commission chargée d'étudier ce préavis d'en amender les conclusions en supprimant la référence au fonds Berty Michoud de sorte à financer le projet par le budget d'investissement. Cette solution laisse ouverte la possibilité d'un prélèvement ultérieur sur le fonds Berty Michoud pour couvrir cet investissement, en fonction de l'avis de droit du canton. La Commission a également constaté que le numéro du compte d'investissement était erroné et propose de le corriger. Les conclusions amendées se présenteraient ainsi :

« Le Conseil communal de Renens,  
[...] Alloue à la Municipalité un crédit de Fr. 105'000.–TTC pour financer ces travaux.

Cette dépense figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, pour un montant de Fr. 105'000.–TTC, sous le compte 3500.5030.216 « Pépinières, aménagement centre de documentation scolaire ». [...]. »

Au vote, c'est par 8 voix contre 0 (zéro) et 2 abstentions que la Commission a accepté les incidences financières de ce préavis.

Enfin, la Commission a examiné les incidences du **préavis 106-2011** « Politique de la jeunesse - Reprise de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens et création d'un poste de travailleur social de proximité ». Jusqu'en 2010, la Commune versait au CRA une subvention annuelle de CHF 550 000.- dont CHF 21 000.- lui était reversés sous la forme de loyers. Selon le projet présenté, à partir de 2012, la structure communalisée coûtera CHF 440 580.- par an, montant auquel il faut ajouter CHF 100 000.-/ an pour le nouveau poste de travailleur social de proximité. Au vote, la Commission a accepté par 9 voix contre 0 (zéro) et 1 abstention les incidences de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée.

## **8. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).**

**M. Eric Aeschlimann**, président de la commission : "

La discussion n'est pas utilisée.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

10. Postulat de Mme Irina Krier, intitulé "Chauffer efficace pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne". Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

**M. Eric Aeschlimann**, rapporteur, lit le rapport de la commission : "La commission est composée des personnes suivantes : Mme Irina Krier (Verts), présidente, M. Eric Aeschlimann (PLR), rapporteur, M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge), M. Pascal Waeber (PLR), M. Richard Neal (PS), Jean-Marc Reymond (AEC), M. Oumar Niang (PS), M. Rémy Petitpierre (Fourmi rouge).

Autorités : La direction Urbanisme-Bâtiments-infrastructures-affaires administratives est représenté par Mme Tinetta Maystre (municipale) et M. Alain Peneveyre (chef de service ad interim « affaires juridiques et développement durable »).

Invité : M. Olivier Balsiger, Délégué à l'énergie de la commune de Meyrin (en poste à 100%).

**Préambule**

La présidente ouvre la séance en nous expliquant que l'idée du postulat vient d'un article paru à propos du projet mené sur les communes de Meyrin et Vernier dans le canton de Genève.

Elle donne ensuite la parole à Mme Maystre qui nous présente M. Balsiger et lui donne la parole pour l'exposé.

**Exposé**

M. Balsiger nous expose l'expérience vécue par les communes de Meyrin et Vernier dans un projet commun. Après que le législatif de Meyrin ait demandé une réalisation pour mars 2009, on a choisi une entreprise spécialisée. Celle-ci a survolé en date des 16 et 17 mars 2009 entre 6h et 7h1/2 le territoire des 2 communes. La température était de 2° à 3°, il faisait beau et le vent était absent. M. Balsiger précise que ces conditions sont essentielles pour que les données puissent être traitées. Des prises de vues verticales pour des vues latérales ainsi que des prises horizontales pour les vues de toitures et façades ont été réalisées à l'aide de caméras Infrarouges. Il nous expose une prise de vue prise sur un quartier de la commune et nous explique la signification des couleurs soit : plus c'est clair et plus il y a de déperditions. On peut se rendre compte que sur un bloc d'immeubles mitoyens, certains bâtiments sont foncés et d'autres clairs.

Les données enregistrées doivent ensuite être traitées par les spécialistes pour au final créer un outil de diagnostic afin de mieux découvrir les ponts de froid : les thermicartes. Puis arrive l'étape de la communication : envoi de courrier à la population, invitation des entreprises et propriétaires institutionnels pour les convier à une exposition qui s'est tenue, les 17 et 18.10.2009. Lors de cette exposition, 6 conseillers spécialisés ont transmis leur savoir et répondu aux diverses demandes. Il a été également présenté des plans du cadastre informatique sur lesquels on a réussi

à superposer des données informatiques à l'aide d'une couche "infrarouge". Environ 500 images ont été transmises à des demandeurs. Cette manifestation a permis de nouer des contacts avec les régies.

### **Débat de la commission**

#### **Questions à l'invité**

Question : *Qui sont les 500 demandeurs et quelle a été la suite ?*

Réponse : Environ 300 régies immobilières, 150 propriétaires individuels, 50 entreprises. Un courrier a été transmis aux 30 plus mauvais.

Question : *Que représentent les couleurs verte, noire et bleue sur l'image ?*

Réponse : Le vert représente des surfaces herbeuses, champs, arbres...Le noir représente des toitures métalliques, il faut se veiller car les surfaces métalliques faussent les données. Le bleu peut être une halle ou un bâtiment non chauffé. En principe toutes les photos doivent être soigneusement interprétées puis remaniées.

Question : *Qui s'occupe du traitement ?*

Réponse : Nous, avec l'entreprise spécialisée qui nous a formé comme on dit ; sur le tas.

Question : *En regardant la prise de vue infrarouge exposée, on a l'impression que toutes les toitures sont de bonne qualité, est-ce une la réalité ?*

Réponse : Non, pour les toitures on peut mieux se rendre compte sur les thermicartes.

Question : *Comment avez-vous réagi par rapport aux bâtiments communaux ?*

Réponse : En fait, nous avons déjà des bilans beaucoup plus poussés pour les bâtiments communaux. Plusieurs projets d'assainissement sont déjà en cours.

Question : *Qu'en est-il des 2 bâtiments très colorés sur la photo ?*

Des travaux ont déjà été entrepris, menant à une réduction de 25% de la consommation.

Question : *Vous articulez un coût de 150'000 frs. Est-ce que c'est pour les 2 communes ?*

Réponse : Il s'agit de la facture à déboursier pour les 2 communes.

Il faut ajouter à cela une participation de 48'000 frs des services industriels ce qui amène les coûts externes à environ 100'000 frs par commune. Il faut ajouter à cela les frais de suivi et de communication. Soit la commune dispose d'une personne compétente sur la durée de l'exercice ou elle donne 1 mandat à un spécialiste.

Question : *Avez-vous été surpris du résultat de l'exercice ?*

Réponse : Non

Question : *Existe-t-il une base légale pour obliger les propriétaires à assainir les immeubles ?*

Réponse : Non, la thermographie n'offre qu'une possibilité d'incitation.

Question : *Tenant compte du coût élevé de l'opération, n'aurait-il pas mieux valu utiliser, puis promouvoir le programme de « SuisseEnergie »*

Réponse : Oui, mais à Genève il n'est arrivé qu'en août 2010.

#### **Questions aux représentants du service urbanisme et bâtiment :**

Question : *Afin d'inciter les propriétaires locaux, existe-t-il un projet d'extension ou de possibilité de rehausse des bâtiments ?*

Réponse : Un propriétaire peut augmenter de 5 % sa surface de plancher brut si l'isolation est particulièrement bonne.

Question : *Est ce que la commune a des pistes pour développer certaines énergies par ex. pour le chauffage à distance ?*

Réponse : Oui à Malley et en direction de Prilly

Question : *Serait-il possible de coupler de nouvelles sources d'approvisionnement avec la rehausse des immeubles pour densifier?*

Réponse: Une densification devrait être prévue dans un nouveau plan directeur général.

Remarque :

Quand à la demande N° 4 du postulat " prévoir le financement de tout ou partie, par le biais du fond du développement durable",

On nous explique qu'en principe ce fond ne peut pas être utilisé car il est affecté par le biais d'une directive notamment publiée sur le site de la commune. Il prévoit des subventionnements dans 3 volets qui sont la mobilité, l'énergie et les bâtiments (dont la formation à des concierges). En ce qui concerne les bâtiments, des dispositions allant dans le sens de la promotion pour l'efficacité énergétique sont en cours.

Ce fond dispose aujourd'hui d'env. 40'000 frs sur les 60'000 frs que le prélèvement a permis de dégager en 2010. L'année 2011 devrait dégager environ 80'000frs.

#### **Conclusions de la commission:**

La thermographie aérienne peut se révéler être un bon outil de communication. Par contre elle ne peut pas être utilisée comme base de calcul énergétique ni comme appui technique pour une rénovation.

Comme la thermographie aérienne ne peut se faire qu'avec des conditions météo hivernales et vu le délai de mise sur pied d'un préavis, il n'y a pas urgence.

Au vu de ce qui précède, la commission propose par 6 pour et 2 contre de transmettre ce postulat dans son état actuel à la Municipalité. "

**M. Gianluca Ferrini** (PSR) déclare ses intérêts: il est ingénieur HES en énergétique du bâtiment et il travaille dans un bureau qui fait des analyses énergétiques et du chauffage à distance. "Le PSR se préoccupe depuis longtemps des conséquences environnementales d'une mauvaise gestion des ressources de notre planète. Il ne peut donc que soutenir et encourager toutes les actions politiques et citoyennes ayant pour objectif la diminution des dépenses d'énergies fossiles. En Suisse, selon l'Office fédéral de l'Energie, près de 30% de l'énergie consommée l'a été par les ménages et plus de la moitié de cette énergie provient de combustibles fossiles. Il est donc prioritaire d'intervenir dans le sens d'une réduction de la dépense, notamment par la mise sur pied d'action d'encouragement à l'encontre les propriétaires de bâtiments. Refuser d'investir dans la protection de l'environnement est un acte d'irresponsabilité financière. Le WWF estime que le changement climatique coûtera à la Suisse annuellement entre 2,3 et 3,3 milliards de francs par an. Ne pas investir tout de suite, c'est léguer une dette financière et morale aux générations futures. Paradoxalement, la droite de ce pays, qui part quotidiennement en croisade contre toute forme de dettes, nie complètement cette réalité, en refuser régulièrement d'investir dans ce sens. Peut-être qu'il prévoit un plan de sauvetage de quelques dizaines de milliards de francs lorsque nous serons vraiment au bord du gouffre, mais bon... C'est quand même peu probable, vu que les lobbys environnementaux n'ont pas le poids des lobbys bancaires... Refuser d'investir dans la protection de l'environnement est un acte d'irresponsabilité humaine, aussi. L'Organisation des Nations Unies estime à 250 millions le nombre de réfugiés climatiques à l'horizon 2050, et 2050, c'est pratiquement demain. Ne pas investir, c'est léguer aux générations futures un monde



polarisé par des pressions démographiques importantes. Ni la modeste aide au développement versée par la Suisse, ni les phobies xénophobes de l'UDC et de ses alliés de droite ne permettront de réguler cette situation. Refuser d'investir dans la protection de l'environnement est un acte d'irresponsabilité géostratégique, aussi. Notre dépendance aux énergies fossiles nous oblige à passer sous silence certains idéaux démocratiques et humanistes, parfois (ex. notre dépendance aux hydrocarbures du Proche-Orient). Sur le fond, je pense que dans ce Conseil, nous sommes tous d'accord sur l'importance d'investir dans la protection de l'environnement. Il suffit de voir les programmes électoraux des partis où même la droite se met de temps en temps à faire des propositions vertes, avec quelques boulettes, comme par exemple la voiture électrique rechargée à l'énergie nucléaire. Sur la forme, il y a des divergences et j'en ai une de taille avec ce postulat. L'utilisation de la thermographie comme instrument de diagnostic énergétique des bâtiments est une méthode discutable et discutée par les professionnels du milieu. Elle n'apporte d'un point de vue scientifique et technique aucune information utile. La thermographie ne permet de voir que la situation à l'instant de la prise de vues. Un exemple simple: une maison mal isolée, mais dont le chauffage est réduit parce que les propriétaires sont absents pour des vacances, par exemple, apparaîtra comme exemplaire lors de la thermographie, ce qui est une aberration. Il est vrai que, projetée sur un écran géant, ou mise en évidence sur du papier glacé, elle a un look qui laisse peut de gens indifférents. Les conclusions du rapport de la commission expriment d'ailleurs clairement l'aspect marketing d'une telle opération, mais un aspect marketing à fr. 150'000.- tout de même. Selon les données du Service cantonal de Recherche et d'Informations statistiques (SCRIS), les habitants de Renens propriétaires de bâtiments construits avant 1980 s'élèvent à environ 600. En effectuant une dépense de fr. 150'000.- pour environ 600 cas, nous dépenserions environ fr. 250.- par propriétaire pour leur dire que la maison qu'ils habitent et qui a plus de 30 ans doit être rénovée, ce qui, pour la plupart des propriétaires, est déjà une évidence. La question que se posent ces gens est comment le faire pour une rénovation énergétique utile ou intéressante? En cela, la thermographie aérienne ne dit pas grand-chose. Pour pallier à cela, les associations professionnelles, les cantons et la Confédération ont mis sur pied plusieurs outils de diagnostic qui se sont avérés chers pour des petits propriétaires. Mais depuis un peu plus d'une année, sur l'impulsion des cantons, un outil a été mis en place sous le nom de "certificat énergétique cantonal des bâtiments" (CECB). L'idée est très simple, il s'agit de mandater un expert agréé pour qu'il établisse une étiquette énergétique du bâtiment. à l'instar des étiquettes énergétiques pour les électroménagers et les véhicules. Plutôt que de dépenser fr. 250.- par propriétaire pour une photo aérienne qui ne fait finalement que de montrer une évidence, je suggère que nous investissions fr. 250.- par propriétaire pour subventionner une étiquette énergétique. Le propriétaire qui reçoit l'étiquette énergétique reçoit également des suggestions d'amélioration. D'autre part, cette étiquette, grâce aux informations récoltées par les experts, permet de dessiner une carte de la situation énergétique de l'immobilier suisse bien plus précise que la thermographie aérienne. D'autres pistes sont possibles. Malheureusement, le postulat de Mme Krier ne permet pas à la Municipalité d'étudier toutes ces pistes. J'invite Mme Krier à modifier le postulat en des termes plus généraux. "

**M. Raymond Gauthier** (Les Verts) répond que justement dans un postulat, on indique un objectif qu'on va chercher à atteindre (en l'occurrence un diagnostic thermique pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments). La Municipalité va étudier cette solution. Si elle pense qu'elle n'est pas adaptée, elle va en proposer une autre. Une motion contraindre par le moyen, le postulat ne contraint que l'objectif.

**M. Roland Divorne** (PLR) rejoint M. Ferrini concernant les étiquettes énergétiques. Le groupe PLR reconnaît l'importance d'encourager l'assainissement des bâtiments. Il faut reconnaître que la thermographie aérienne est coûteuse, sans garantie de mise en œuvre concrète. Cette dépense pourrait être mieux utilisée, pour améliorer dans un premier temps les bâtiments de la commune, ou pour les étiquettes. Il propose donc de refuser le postulat.

**Mme Irina Krier** (Les Verts) entend fort bien les remarques concernant des applications plus concrètes. Le bilan individuel des maisons et bâtiments au cas par cas est évidemment souhaitable et indispensable pour réaliser les améliorations énergétiques. Elle encourage vivement les pouvoirs publics et les communes comme la nôtre à s'engager dans ce sens. Il est également primordial de communiquer auprès du public et de ne pas se contenter d'attendre les initiatives des individus. La prise de conscience collective nécessaire à des changements réels n'est pas encore atteinte. On a beau vouloir croire que des efforts sont faits de toutes parts, le message peut encore bénéficier de ce genre d'action à large échelle et à large portée, permettant un bilan concernant l'ensemble d'une ville. Se sentir concerné, voir de ses propres yeux les déperditions de chaleur, ne peut qu'encourager les individus à agir. La communication était en effet le but essentiel de la ville de Meyrin lorsqu'elle a réalisé sa thermographie aérienne, et sur ce plan l'action a été un réel succès auprès des habitants et des propriétaires, même s'il est un peu tôt pour mesurer les effets sur le terrain en matière de réfections effectuées. Elle rejoint tout à fait ce qui a été dit au sujet des étiquettes CECB, c'est évidemment vers là qu'il faudra s'engager concrètement. Il faut quand même s'interroger sur la manière dont on communique avec la population. Trop peu de gens se sentent encore concernés. Il faut pouvoir aller vers les gens avec des arguments forts et je considère que le postulat dans sa forme actuelle n'empêche en aucun cas la Municipalité de proposer d'autres pistes et des solutions alternatives à la thermographie aérienne. Le but à atteindre est plus important que les moyens pour l'atteindre.

**M. Didier Divorne** (Fourmi rouge) le groupe Fourmi rouge soutient le postulat par rapport à son but à atteindre, la réduction des dépenses énergétiques globalement. Au niveau de la thermographie, on parle des propriétaires, bien sûr, mais les locataires sont également intéressés; si leur immeuble fonctionne bien, ils ne paient pas trop de charges de chauffage. Si leur immeuble est un véritable gouffre à énergie, ils peuvent faire pression, vu que les charges de chauffage sont à la charge du locataire.

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc-en-ciel), membre de la commission, signale un élément qui n'a pas été mentionné dans le rapport: dans le canton de Genève, les régies ont l'obligation de fournir leur consommation à la commune. Par conséquent, il est facile de calculer le bilan thermique de ces bâtiments et la photographie qui a été faite n'a

fait que révéler ce que les gens savaient déjà. Je pense qu'il faut plutôt trouver une autre manière de faire.

**M. Thierry Brandt** (Les Verts) rappelle il n'est pas encore question de dépenses et de coûts, mais de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude. Il demande qu'on le renvoie à la Municipalité.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** promet que la discussion qui a eu lieu ce soir fera partie du traitement de ce postulat, s'il est envoyé à la Municipalité. Celle-ci pourra profiter de l'expérience de Meyrin et de Prilly qui est en train de la faire et traitera ce postulat de manière large.

**M. Gianluca Ferrini** (PSR) annonce que, dans la mesure où la Municipalité confirme que toutes les pistes vont pouvoir être étudiées et que l'on n'est pas bloqué sur la thermographie aérienne, le groupe socialiste soutient la transmission du postulat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, **le Président** passe au vote. C'est à une nette majorité que ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

#### **11. Pétition pour une amélioration de la visibilité à la sortie des garages et des places de parc communes à l'av. des Baumettes 72 à 84.**

**M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur**, donne lecture de son rapport:

"La commission des pétitions s'est réunie le 12 janvier 2011 aux Baumettes.

Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr, Simone Szenyan-Reymond et de M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. M. Pascal Golay était excusé, Mme Line Rouyet, MM. Jakup Ahmeti et Thierry Brandt étaient absents.

Les pétitionnaires étaient représentés par une dizaine de personnes.

Texte de la pétition:

*Suite au nouvel aménagement de l'Avenue des Baumettes soit : l'augmentation des places de parc vis-à-vis de l'UBS et la pose d'une grosse pierre (inutile), nous n'avons plus aucune visibilité sur la gauche lorsque nous sortons des garages ou des places de parc de l'avenue des Baumettes 72 à 84. Obligation de s'avancer pour voir si un véhicule arrive de la gauche. La limitation de la vitesse sur l'avenue a été réduite à 30 km/h mais ne diminue en rien les dangers que nous courons lorsque nous devons emprunter cette artère.*

*Ce qui devait arriver est arrivé le mercredi 17 novembre 2010 à 12 heures, un accident qui aurait pu être plus grave que des dégâts matériels. Nous sommes persuadés que cela ne sera pas le dernier si vous ne faites rien.*

*Pour assurer la sécurité de vos concitoyens habitant ces immeubles, il est indispensable de faire quelque chose avant de déplorer un mort.*

*Par exemple, avant la modification de la vitesse, les premières places de parc avaient été supprimées avec un bloc en pierre pour nous permettre une visibilité ce qui n'a pas été conservé lorsque les places de parc ont été à nouveau balisées, pourquoi ?*

Cette pétition est appuyée par 60 signatures

Les membres de la commission se sont tout d'abord rendus sur place. Un pétitionnaire leur a fait voir la limite de la précédente zone de parcage. Ils ont pu constater que la sortie du garage commun est en pente et que le nouveau balisage entrave fortement la visibilité sur la gauche.

Tout le groupe s'est ensuite déplacé dans la salle mise à disposition par l'EMS les Baumettes. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président donne la parole aux représentants des pétitionnaires qui confirment le contenu de la pétition.

Ils demandent la suppression des trois places de parc qui ont été rajoutées lors du nouveau balisage, mais pensent que le transfert de ces places de l'autre côté de la rue serait une meilleure solution. La pose d'un miroir pourrait aussi améliorer la sécurité.

Les 13 pétitionnaires présents sont remerciés de leur participation et sont libérés.

La commission décide à l'unanimité d'inviter le Conseil Communal à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport. "

La discussion n'est pas utilisée. Le Conseil vote à l'unanimité le renvoi de cette pétition à la Municipalité

## **12. Pétition pour installer des jeux dans la cour d'école des pavillons Sous-Biondes.**

**M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur,** donne lecture de son rapport:

"La commission des pétitions s'est réunie le 1er février 2011 dans la salle des commissions.

Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr, Simone Szenyan-Reymond et de MM Pascal Golay, Jakup Ahmeti et Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. Mme Line Rouyet et M. Thierry Brandt étaient absents.

Les pétitionnaires étaient représentés par Mme Gemenni, stagiaire dans la classe de Mme Dufaux.

Les membres de la commission ont entendu Mme Gemenni qui a confirmé la requête des élèves.

Elle a remis à la commission des pétitions des exemples de jeux existant sur le marché. La commission a attiré son attention sur le fait que l'installation de ces jeux demandera de la part des enseignantes, qui sont d'accord avec la requête, une surveillance plus importante.

Mme Gemenni est remerciée de sa collaboration et est libérée.

La discussion est ouverte. La commission relève avec amusement que les pétitionnaires, bien que très jeunes, sont déjà au courant des moyens mis à leur disposition par la démocratie, moyens permettant aux citoyens de s'exprimer.

A titre de vœu, la commission souhaite, dans un premier temps, faire rafraîchir les jeux peints sur le sol de la cour.

La commission décide à l'unanimité d'inviter le Conseil Communal à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport."

La discussion n'est pas utilisée. Au vote, le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport est accepté.

**13. Préavis intercommunal N° 101-2010 – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase du projet définitif.**

**M. Jacques Berthoud, rapporteur**, ne pense pas possible de faire un résumé du rapport, encore moins une lecture dudit rapport. Il fait un certain nombre d'observations personnelles.

Il se souvient du tram à la place de la Gare à Lausanne, en 1950, avec un lien jusque vers la gare aux marchandises et un lien avec la défunte ficelle. A cette époque, il y avait aussi des soucis d'urbanisme, des besoins de trouver des solutions innovantes qui permettent de dégorger ce flux de circulation. Ceux qui ont mis ces liaisons en activité avaient une vision quant à l'important avenir de cette place de la Gare.

Un peu plus de 60 ans plus tard, une avancée comparable se fait par ce projet. le rapporteur exprime son admiration pour ces femmes et ces hommes qui après études et travaux réalisent ou réaliseront ces infrastructures. Quelle vision, quelle volonté, quel temps investi pour tenter d'inclure les futurs utilisateurs dans la réalisation d'une telle œuvre! Ce projet a été redessiné de nombreuses fois, soumis à plusieurs partenaires, prêts à injecter plusieurs dizaines de millions pour rendre la gare et ses abords plus pratiques pour l'usager.

Les chiffres sont contenus dans le préavis et dans le rapport qui est le même dans chacune des communes doivent prendre position sur le même sujet.

M. Berthoud rappelle que si nous voulons pouvoir bénéficier des subventions fédérales et cantonales, il faut impérativement respecter les délais. Ces délais ont été respectés grâce à l'acharnement mis par notre Municipalité et tous les artisans de ce qui deviendra la fierté de toute une région: l'urbaniste, la conseillère municipale en charge de ce dossier, la Syndique, sans oublier toutes celles et ceux qui se sont impliqués par leur fonction à tous les niveaux de notre administration. Ce n'est pas le travail d'une femme ou d'un homme, de gauche ou de droite, mais bien celui d'un groupe de personnes, avec l'appui non seulement des communes qui touchent Renens, mais aussi de celles qui ont un intérêt à travailler avec les mêmes objectifs et donc dans cet esprit de consensus indispensable.

**M. Raymond Gauthier** (Les Verts) n'a pas le même recul que M. Berthoud par rapport aux années '50... "Il y a 5 ans, lors de la dernière campagne électorale, on discutait de ce qui pourrait améliorer la vie quotidienne des gens, la question de la gare. Plusieurs fois, on nous a dit que c'était utopique. Cinq ans plus tard, les choses ont bien changé, on va arriver dans un bouleversement urbanistique pour tout le centre-ville, avec la nouvelle gare, le nouveau passage sur-voies, des nouveaux quais, de nouveaux espaces publics, un tram. Tout cela fait par les CFF, la commune de Renens avec la participation des communes alentours... On n'est pas souvent content à ce point-là quand il y a un projet qui avance. Après avoir rénové son centre pendant cette législature, Renens va rénover sa gare pendant la prochaine. Une législature après l'autre, elle améliore la qualité de vie de ses habitants. Je souhaite que cet élan permette également qu'après le centre-ville on puisse aller améliorer la vie des gens dans les différents quartiers."

**M. Byron Allauca** (Fourmi rouge): "Ce projet est magnifique. Il faut saluer et remercier les autres communes qui vont rendre possible ce projet grâce à leur participation financière et leur prédisposition à travailler ensemble pour le bien-être des habitants de l'Ouest lausannois: Chavannes, Crissier, Ecublens. Un grand merci aux entreprises qui vont faire le travail et surtout un grand merci à notre municipalité qui a piloté, fait avancer ce projet et a investi un immense travail. Ce projet ambitieux, mais réaliste, va durer plus de 10 ans. Projet cher, mais indispensable pour le futur de notre commune, car actuellement l'infrastructure de la gare est obsolète et n'arrive plus à absorber l'énorme quantité de voyageurs qui transitent jour après jour par notre gare. Ce projet, avec aussi l'arrivée du tram, représente un point central et stratégique pour le développement de notre ville et de notre région. Avec ce type de projet, la Municipalité a démontré que Renens est une ville qui bouge, qui avance, qui se modernise, qui investit dans des infrastructures nécessaires, dans des transports publics performants, une ville dans laquelle nos enfants, nos petits-enfants auront envie de continuer à vivre et à s'épanouir. Avec cela vous avez démontré aussi que vous n'êtes pas une municipalité dogmatique. Il sera indispensable de mieux informer, le temps voulu, toute la population concernée, car ce sont des travaux lourds qui vont durer plusieurs années. Il faut que nos concitoyens puissent planifier et anticiper les possibles inconvénients que vont causer ces travaux. Je me réjouis d'ores et déjà du début de ces travaux!"

**Mme Victoria Ravaioli** (PSR): "Le Parti socialiste de Renens se réjouit de l'adoption de ce préavis. Il montre l'importance, la nécessité et l'ambition de ce projet d'intérêt général, il est le reflet de la recherche de solutions concertées avec les villes impliquées. Il est le résultat d'un consensus pour le partage des frais et l'implication de tous les acteurs. Le développement formidable qu'il laisse envisager à l'issue des travaux ne peut que nous réjouir. La nouvelle gare et les espaces publics qui la borderont deviendront un pôle important de transports publics, avec la mise en place d'une ligne de tram, laissant présager le développement d'autres axes Nord-Sud en direction de Cheseaux, notamment. Le Parti socialiste soutient et soutiendra ce projet avec force, car il donnera à Renens et au district un potentiel de développement et d'attractivité extraordinaire."

**M. Roland Divorne** (PLR): "Tout le conseil soutient ce projet qui est d'une importance vitale pour notre commune et notre région. Néanmoins, j'ai une question sur le prix du stationnement, le montant de 3,2 millions pour le lot 3d (stationnement vélo). Cela fait des places de parc à fr. 6'300.- par vélo. Est-ce raisonnable?"

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** répond que c'est un sujet à l'étude. Il s'agit d'un chiffre théorique, On sait qu'une place de parc voiture en souterrain coûte entre 25 et 50 mille francs la place. On a estimé qu'on met entre 4 et 6 vélos sur une place de parc voiture. C'est ce qui donne ce chiffre théorique, qui devra être vérifié dans la suite des études."

**M. Jacques Berthoud** répond à M. Divorne que ce montant qui a l'air colossal concerne quand même 10 places de taxis, 20 places de "kiss and ride" (dépose-minute).

La parole n'est plus demandée.

**M. Berthoud** lit les conclusions du préavis:

*Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 101-2010 de la Municipalité du 29 novembre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **AUTORISE** la Municipalité à entreprendre l'étude de projet définitif du lot 3 "espace public" du projet de rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens et du lot 6 "frais transversaux."
- **ALLOUE** à la Municipalité le financement nécessaire à cette étude pour un montant de Fr. 2'270'000.00 brut TTC, avant déduction des subventions fédérales et cantonales attendues pour un montant de Fr. 878'750.00 TTC, ainsi que les participations des communes partenaires pour un montant de Fr. 695'625.00 TTC, soit un montant net à charge de Renens de Fr. 695'625.00 TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3721.5010.109 "Gare de Renens - étude du nouveau passage ouest et réalisation chantier N° 2".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

- L'article 107b de la Loi sur les communes autorise les Municipalités à déléguer certaines de leurs attributions à une autre Municipalité.

Conformément à la Loi, la teneur d'une convention doit être portée à la connaissance des Conseils communaux.

Par le présent préavis, le Conseil communal considère avoir été informé du contenu de la convention intitulée : *Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit d'étude pour la phase de projet définitif "Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lots espaces publics."* (Voir annexe I).

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, remercie le Conseil de cette unanimité et de ce soutien exprimé tout au long de ce débat. C'est un projet majeur qui attend notre région. Chavannes et Ecublens ont également voté ce préavis. Crissier votera le 8

mars. Le Grand Conseil a également voté sa part également à l'unanimité 1,1 million de crédit d'étude pour l'amélioration du système d'accès aux quais.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, désire rajouter des remerciements au nom de la Municipalité:

- au SDOL et au service d'urbanisme qui ont porté ensemble de projet très complexe, avec de nombreux partenaires, les TL, les CFF, le canton, la Confédération et quatre communes. Cette interface à régler est extrêmement complexe à mener.
- aux autres communes qui participent à ce projet sur lequel légalement elles n'auraient pas d'obligation. Elles participent, elles sont parties prenantes, des vraies partenaires dans tout ce projet.

**14. Préavis n° 102-2010 - Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016.**

**Mme Victoria Ravaioli, rapporteure, donne lecture de son rapport:**

"La Commission s'est réunie le lundi 31 janvier 2011 avec Mmes Nicole Divorne, Nathalie Kocher, Victoria Ravaioli (rapporteure), Messieurs Jean-Marc Reymond, Pascal Waeber, Jean-Marc Dupuis et Michele Scala (président) aussi le Président Daniel Rohrbach et Monsieur Robert, chef des RH de la commune. Monsieur Reza Safai est absent. La séance débute à 19h.

Préambule par MM. Robert et Rohrbach :

Ils rappellent comment se déroule le dépôt, c'est-à-dire une fois par législature. Lors du dépôt en décembre, Monsieur Desarzens a déposé un amendement qu'il aimerait qu'on étudie. M. Rohrbach donne un petit rappel des indemnités à ce jour et sur les modifications proposées dans le préavis du Bureau.

Discussion de la commission :

La Commission, après discussion, accepte la suppression de l'indemnité de secrétariat de la Commission de Gestion de 1'200 frs, comme indiquée dans le préavis. En compensation les comptes rendus établis par le président, ou un commissaire, sont remboursés à raison de 50 frs par séance. La Commission propose une indemnité de 500 frs pour la correction, la présentation du dossier et la mise en page du rapport final (souvent quelques 30 à 60 pages). La Commission accepte aussi les propositions du Bureau de l'indemnisation pour les séances en journée, séparée des jetons de présences.

La commission discute du salaire de la secrétaire. Monsieur Robert explique les classes utilisées pour les employés communaux et que la secrétaire du conseil est classifiée en classe 11. Le Bureau propose de la passer de 12 à 15, pour garder une certaine marge de manœuvre durant la législature. Un commissaire propose plutôt d'indemniser la secrétaire sous forme de mandat de législature, c'est-à-dire, de lui proposer un montant fixe par année sans charges sociales. En fait, il s'agirait d'engager une secrétaire indépendante pour 5 ans. La commission discute ensuite du



cahier des charges de la secrétaire pour mieux comprendre combien elle devrait être indemnisée. Monsieur Robert essaye d'éclairer la commission sur ce point. La secrétaire fait le joint entre les Présidents qui changent chaque année et finalement elle n'est pas évaluée. Un commissaire rappelle qu'on travaille pour la chose publique et qu'on ne doit pas obligatoirement suivre l'administration communale. Par contre, un autre commissaire explique qu'on est élu et pas la secrétaire qui est elle engagée par le conseil communal. Elle devrait donc être intégrée au système salarial des employés de la commune. La commission se demande comment ça se passe ailleurs. On apprend qu'à Prilly, ils utilisent le système du mandat. Un commissaire parle de l'indemnisation horaire qui devrait être meilleure d'année en année si la secrétaire est bonne puisque chaque année elle prendra moins de temps pour faire le même travail et de ce fait une auto-indexation aux heures et pas au salaire. M. Robert précise sur les notions de l'indexation et de l'augmentation qu'elles sont deux choses différentes et que les deux ne sont pas incompatibles. Un commissaire rappelle que si la secrétaire est au rang d'employé communal, elle doit être traitée en tant que tel avec ses points positifs et négatifs.

Un commissaire propose un amendement pour un mandat à 21'000.- par année pour une secrétaire du conseil. La commission n'arrive pas à se mettre d'accord sur les indemnités de la secrétaire si oui ou non on le fait sous forme de mandat et un commissaire propose qu'on laisse la préposée à l'engagement décider de son salaire, comme ça, cela laisse une certaine marge de manœuvre au Conseil qui l'engage. Donc, on décide de garder un salaire net à 21'000.- par année avec possibilité de mandat avec indexation au coût de la vie pour garder l'emploi attractif. L'amendement suivant est proposé : classification de la Secrétaire du Conseil en classe 12-13 ou mandat à 21'000.- sans annuité mais indexation au coût de la vie selon le même système que les employés communaux.

En résumé :

- Frais de la secrétaire : statut quo
- Secrétaire suppléante statut quo ou mandat
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-11h30 et 13h30-16h30 : 50.- CHF par demi-journée.

On discute ensuite des indemnités pour l'huissier :

On rappelle les indemnités actuelles pour mieux comprendre soit 2000.- CHF divisé par 10 séances par année, soit 200.- CHF par conseil en rappelant qu'il arrive avant et part après. Par contre, il n'est pas indemnisé pour le dépouillement des votations alors que les conseillers oui. La commission est d'accord de laisser à 2000.- CHF par année en rajoutant 20.- CHF de l'heure pour le dépouillement, comme les conseillers pour finalement indemniser le travail en temps réel. Statut quo pour l'huissier suppléant.

La commission discute de l'amendement de Monsieur Desarzens, qui suggère d'augmenter les quatre postes suivants:

- Président du Conseil: Fr. 120.- par séance
- Conseillers communaux, Fr. 100.- par séance
- Président de commission, Fr. 120.- par séance
- Commissaires, Fr. 100.- par séance

-Le reste inchangé.

Discussion sur le fond de ces augmentations. Un commissaire souligne que c'est cher payer pour un Conseiller qui ne fait rien et juste pour un qui fait beaucoup. L'amendement est refusé à l'unanimité.

Pour les votations : 20.-CHF de l'heure : un commissaire propose d'augmenter car ça n'a jamais été augmenté. Il paraît qu'à Lausanne ils sont payés 30.- de l'heure. La Commission pense que c'est un devoir civique et qu'il ne faut pas augmenter. Par contre, le Président du Conseil, la secrétaire et l'huissier seront aussi indemnisés de 20.- CHF de l'heure ce qui finalement fait une augmentation à ces trois personnes.

On passe au vote des différents amendements sur le préavis proposé par le Bureau soit :

Amendement 1 : le rapport final de la Commission de Gestion à 500.- CHF.

Accepté à l'unanimité.

Amendement 2 : 2000.- pour l'Huissier par année avec 20.- de l'heure lors des dépouillements.

Accepté à l'unanimité

Amendement 3 : Secrétaire du conseil classifié en classe 12-13 ou mandat à 21'000.- sans annuité mais indexation au coût de la vie selon le même système que les employés communaux.

Accepté à l'unanimité."

**Le Président** ouvre d'abord la discussion générale sur le préavis, puis sur chaque amendement qui sera passé au vote, puis discussion générale, puis vote final.

**Mme Elodie Golaz** (PLR) présente un nouvel **amendement** au nom de la commission de gestion. Il s'agit de modifier la tranche horaire des indemnités supplémentaires *Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h à 17h30 : fr. 50.-- par demi-journée*, ceci pour mieux correspondre aux horaires de travail régulièrement en vigueur.

**Mme Rosana Joliat** (PLR) "A la lecture de ce rapport, force est de constater que la commission de gestion a très bien été représentée et que ses membres ont ainsi pu défendre et améliorer le sort de cette commission permanente. Malheureusement, et tout comme il y a cinq ans, sur l'autre point important du préavis émis par le bureau du conseil, le secrétariat du conseil communal, on parle beaucoup et toujours à la place de. C'est pourquoi je souhaite poser diverses questions aux auteurs du préavis:

1°. Salaire du secrétariat du Conseil communal. En 2006, selon les conclusions du Préavis 83-2006, l'indemnité due au secrétariat du Conseil communal avait été arrêté à la classe 11 et s'élevait à CHF 23'878.- brut avec un taux identique de 25%. Aujourd'hui, en 2011, on propose une indemnité de CHF 19'281.25 brut (25% de 76'805.- à 100%), ou un montant de CHF 21'000.- net en mandat. Pourquoi cette diminution?"

**M. Daniel Rohrbach, Président du Conseil**, répond que l'échelle salariale est faite sur 12 salaires alors qu'on en reçoit 13. En fait, il s'agit du même salaire qu'actuellement, sans aucun changement.

**Mme Rosana Joliat** continue:

"2° Indemnité de la secrétaire suppléante. La commission a passé comme chat sur braise sur les indemnités du ou de la secrétaire suppléant-e. Lors de la dernière législature, elle avait été fixée à CHF 35.- de l'heure. En cas de remplacement de la ou du secrétaire principal, est-elle payée à CHF 35.- de l'heure ou reçoit-elle un salaire mensuel? D'autre part, il est indispensable d'établir un cahier des charges pour ce poste à l'avenir."

**M. Daniel Rohrbach, Président du Conseil**, répond qu'il existe un cahier des charges pour la secrétaire, mais pas pour la secrétaire suppléante. Lors du remplacement de la secrétaire en 2009-2010, pendant son arrêt maladie, la secrétaire suppléante a été payée à CHF 35.- de l'heure.

**Mme Rosana Joliat** regrette que ces informations ne soient pas apparues dans le rapport préavis. Elle continue:

"3° L'huissier, les scrutateurs du bureau du Conseil, le ou la présidente du Conseil ont toujours été rémunérés lors des différents scrutins de vote ou d'élection au même tarif que les autres personnes qui travaillaient, soit CHF 20.- de l'heure. La différence a été faite que la Secrétaire du Conseil communal, lors de cette législature-ci, ne touchait pas cette indemnité horaire car dans son cahier des charges tout était compris. Cela faisait partie de l'augmentation importante entre l'indemnité avant 2006 et après 2006. Il faudrait vérifier les conclusions du préavis de 2006 ainsi que le paiement des indemnités de cette législature."

Mme Joliat demande qu'on précise bien que le ou la secrétaire du Conseil peut être un ou une élu-e. D'autre part, elle dépose un **amendement**.

"Renens est une ville de bientôt 20'000 habitants. Elle accueille ses autorités exécutives aux quatre points cardinaux de notre territoire communal. Elle possède un législatif de 80 conseillères et conseillers qui assistent à environ 10 séances de conseil communal par année, autant de séances de bureau du Conseil, plus de 120 préavis sur 5 ans, aux scrutins de vote et d'élections selon le calendrier émis par la Confédération. Le Conseil reçoit des courriers de citoyens, établit les retranscriptions des séances. Il y a là un travail administratif important effectué par une personne, la ou le secrétaire du Conseil communal. Or, il n'est fait nullement mention du lieu de travail de cette personne. Jusqu'à présent, c'est à son domicile. Ne serait-il pas temps que cela change? Ne pourrait-on pas offrir à notre Conseil communal un vrai bureau à la commune. C'est pourquoi je vous sou mets l'amendement suivant: *"La Ville de Renens, par son administration générale, mettra à disposition du secrétariat du Conseil communal une place de travail (bureau, PC, téléphone) dans l'un de ses bâtiments."* En acceptant un tel amendement, on pourra enfin tendre à une véritable considération et professionnalisation du poste de secrétaire du Conseil communal."

**M. Daniel Rohrbach** répond que le ou la secrétaire peut être membre du Conseil. Il ou elle peut aussi être élu-e hors conseil. Cela est dans le règlement du Conseil.

**Le Président** ouvre la discussion sur le **premier amendement**:

**Amendement 1** : Introduction d'une indemnité de CHF 500.- pour le rapport final de la Commission de Gestion.

**M. Daniel Rohrbach** explique que le préavis du bureau proposait de remplacer les CHF 1'200.- actuels du secrétariat de la commission de gestion par une indemnité de

CHF 200.- par rapport de dicastère et pour le rapport final (= 8 rapports, soit CHF 1'600.-), plus CHF 50.- par procès-verbal de séance (= env. 10 séances, soit env. CHF 500.-). Cela fait donc passer de CHF 1200.- à environ CHF 2'100.-. L'amendement propose donc de rajouter encore CHF 300.- (= CHF 500.- moins CHF 200.-), ce qui reviendrait à doubler ces indemnités. Le Bureau du Conseil propose de refuser cet amendement.

**M. Michele Scala** (PSR), au nom de la commission qu'il a présidée et au nom de la commission de gestion, a un tout autre calcul. Cette année, nous avons procédé à plusieurs augmentations (+ 10% à la Municipalité, indemnisation du président, de la secrétaire et de l'huissier pour les votations). L'indemnité du secrétariat de la commission de gestion était de CHF 1'200.-; le bureau propose de les supprimer et de les remplacer par des comptes-rendus de CHF 50.-. Jusqu'à présent, les rapports de dicastère étaient hors forfait. Pour arriver à CHF 1'200.-, il faudrait 24 rapports à CHF 50.-. Une commission de gestion fait environ 20 séances. A la fin de l'année, le président doit faire le rapport final, qui n'est pas un rapport de dicastère. Il s'agit de lire, mettre au propre, donner une unité à tous les rapports. En plus de tout le travail caché, les CHF 300.- de supplément, ce n'est pas exagéré. Je soutiens donc cet amendement, d'autant plus en regard des augmentations décidées par ailleurs.

**Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge): Auparavant, on avait les 1200.- pour tout le travail masqué, à part des rapports de dicastères. Le Bureau propose donc une baisse importante. Le rapport final de la commission de gestion à partir des rapports de visite, est un gros travail. Il s'agit de normaliser la forme et le style des rapports, la nomenclature, le chapitrage, l'informatique et la numérotation. Il faut ensuite y introduire les observations, puis l'introduction, la conclusion, la synthèse. Il s'agit largement plus qu'un rapport de commission et le payer CHF 500.- est justifié.

**Mme Betty Forestier** (PLR) rappelle l'art. 73 du Conseil communal: "*Lorsque le président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer.*"

**Le Président** précise qu'il s'exprime au nom du Bureau.

**Mme Victoria Ravaioli** (PSR) désire préciser la différence entre les conseillers communaux qui sont des élus, donc "bénévoles" et la secrétaire qui est payée (et élue par le Conseil communal).

**M. Laurent Desarzens** (Indépendant) rappelle son amendement: Président du Conseil, 120.- par séance, Conseillers communaux, 100.- par séance, président de commission 120.- par séance, commissaires, 100.- par séance. Le reste inchangé. Il trouve qu'on compte les petits sous.

**Le Président** prend note de ce sixième amendement et rappelle qu'on discute de l'amendement n° 1. Il explique que le souhait du bureau n'était pas de diminuer les indemnités de la commission de gestion. Il pensait que les 1'200.- remplaçaient tous les rapports de la commission de gestion.

**M. Jean-Marc Dupuis** (PLR) regrette que le bureau n'ait pas été mieux informé des us et coutumes de la commission de gestion. La commission de gestion propose quelque chose qui a déjà été en usage cette législature. L'amendement proposé colle aux usages et il s'agit d'une modeste adaptation vu le gros travail qui est fait.

**M. Paul Mettraux** (PLR) propose qu'on reporte ce préavis à la prochaine séance, afin que la commission puisse revoir les responsables de la commission de gestion. Il rappelle les différentes étapes de ce travail laborieux de la commission de gestion.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) soutient cette proposition. Cette question mérite éclaircissement. Il demande par motion d'ordre le renvoi à la commission pour étude complémentaire.

**Le Président** soumet cette proposition au vote du Conseil. Elle est acceptée à une large majorité. Ce point sera repris lors du prochain conseil.

15. **Préavis N° 103-2011 - Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et projet de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à Renens - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé : Pour plus de sécurité à la Gare de Renens.**

**Mme Verena Berseth**, présidente-rapporteuse lit le rapport de la commission:

La commission s'est réunie le mardi 1<sup>er</sup> février 2011 à la Salle de la Municipalité de l'Hôtel-de-Ville.

Commissaires présents: Mmes Victoria Ravaioli et Nathalie Kocher, MM. Byron Allauca, Michele Scala, Roland Divorne, Jean-Marc Dupuis et Jean-Marc Reymond, Mme Verena Berseth, présidente.

Pour la Municipalité: Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Olivier Golaz, Municipal de la Sécurité publique, M. Christian Séchaud, Chef de Service. M. Jean-Daniel Leyvraz est excusé.

Mme Berseth ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, rappelle que le conseil doit se prononcer sur

- La validité
- Le fond. L'initiative reprend les demandes de la motion Divorne qui avait été refusé par le Conseil. La Municipalité propose de reconnaître la validité de l'initiative mais refuser l'initiative sur le fond. Elle précise que si le Conseil suit cette proposition, l'initiative devra être soumise à un vote populaire.
- La réponse au postulat Barraud et les mesures proposées pour renforcer la sécurité à Renens. Ces propositions d'action de la Municipalité ne peuvent pas être considérée comme contre-projet direct, car il s'agit d'une initiative rédigée en termes généraux, mais peuvent être considérées comme un contre-projet indirect. Le contexte légal cantonal et fédéral, en particulier la loi sur la protection des données, exige un règlement comme base légale pour pouvoir poser des caméras. Le Conseil intercommunal n'a pas encore voté le règlement de police de l'Association de communes, qui prévoit un chapitre sur la vidéosurveillance. La Municipalité a fait l'analyse des mesures déjà en place (RailFair, subdivision partenariats et prévention de la PolOuest, conciliation extrajudiciaire, prévention dans les écoles, délégué jeunesse) et de celles qui pourraient être prises, entre autres un observatoire de la sécurité sur le plan renanais.

Mme Berseth remercie la Municipalité pour tout le travail qui a été fait et ouvre la discussion.

La validité de l'initiative ne donne pas lieu à discussion.

*Question d'un commissaire:* La Municipalité peut-elle expliquer ce qu'elle entend par "La Municipalité n'est pas opposée par principe et dans l'absolu à l'installation de caméras de vidéosurveillance" (p. 19 du préavis).

*Réponse de la Municipalité :* Il y a déjà des caméras à Renens. Pour le refuge, cela a permis de repérer les personnes qui ont commis des déprédations. L'objectif était le même aux Pépinières, dont on ne sait pas si la caméra fonctionne encore. La Municipalité n'est pas opposée à la pose occasionnelle de caméras pendant un certain temps dans des lieux à problèmes, pour surveiller des bâtiments, et le laisse ouvert dans sa réponse au postulat Barraud. Ce sont des actions ponctuelles. C'est différent de la demande de l'initiative de poser des caméras fixes à la gare de Renens, pour surveiller de manière permanente un espace public.

*Question:* Qui décide où on les mettrait?

*Réponse:* Selon le règlement proposé par la PolOuest, c'est la Municipalité qui décide du nombre de caméras et du lieu où elles sont posées.

*Question:* Comment est utilisée la caméra mobile de la PolOuest?

*Réponse:* En cas de vols ou de dommages répétés, la pose d'une caméra peut s'avérer utile. La police ne dispose que d'une caméra mobile, qui a été utilisée quatre fois. Sur le domaine privé, les gens font comme ils veulent. La réglementation ne concerne que l'espace public. L'utilisation des enregistrements ne peut se faire que sur réquisition du ministère public (donc seulement en cas de délit). Le règlement de la PolOuest obligera la Municipalité à être plus rigoureuse et à vérifier si les deux caméras actuelles sont toujours utiles.

#### Réponse au postulat Barraud

Mme Huguenin rappelle que dans des cas de crise, on avait réuni la police, le délégué jeunesse et divers intervenants, avec un certain succès. Le projet est de créer une réunion régulière sous la forme d'un Observatoire de la Sécurité, réunissant des représentants de PolOuest, Environnement et Maintenance, Culture Jeunesse et Sports et Sécurité sociale.

M. Olivier Golaz souligne l'utilité de la conciliation extrajudiciaire, qui permet d'éviter de monter dans la gradation de la violence.

*Dans la discussion,* on fait une comparaison entre le prix des caméras et du délégué jeunesse. Un poste de travailleur de rue, c'est plus cher (fr. 100'000.- par année avec les charges sociales), mais on ne devrait pas comparer ce qui n'est pas comparable.

*Question d'un commissaire:* Que va-t-on faire avec les fr. 50'000.- demandés dans le préavis?

*Réponse de la Municipalité:* Il s'agit de répondre au sentiment d'insécurité. L'Observatoire ne doit pas seulement discuter, mais aussi disposer d'un budget pour faire des actions ponctuelles.

*Dans la discussion*, M. Séchaud souligne que les caméras sont seulement utiles si elles permettent d'identifier l'auteur d'un délit et rappelle que la Police cantonale a du matériel plus perfectionné.

Un commissaire insiste sur le fait que les caméras sont actives 24 h sur 24. Il se demande si des caméras ne seront pas utiles pour maintenir la place du Marché en l'état.

Mme Huguenin craint le début d'un cercle vicieux: on commencera à la gare, puis on surveillera tel parc, etc.

Un commissaire, qui travaille dans un lieu supersurveillé, témoigne que les caméras n'empêchent ni les incivilités, ni les vols. Le préavis constate qu'il n'y a pas de problème majeur.

Une commissaire a des doutes: les caméras ne peuvent-elles pas dans certains cas avoir un effet pervers: certaines personnes voudront peut-être "jouer", provoquer le système de sécurité....

La commission débat ensuite sans la Municipalité.

Elle passe en revue les conclusions point par point:

points 1 et 2	adoptés à l'unanimité
point 3	amendement présenté : <i>D'accepter l'initiative et de recommander sa mise en application.</i> 2 OUI, 4 NON et 1 ABSTENTION. L'amendement est refusé. Le point 3 est adopté sans modification.
point 4 (corrigé)	adopté à l'unanimité
projet	6 OUI, 1 NON
montant de Fr. 50'000.-	4 OUI, 2 NON, 1 ABSTENTION

La commission propose au Conseil d'adopter ce préavis sans modification."

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) "J'ai lu avec plaisir ce préavis sur la sécurité à Renens.

Mon premier plaisir a été de constater que la situation est plutôt bonne chez nous : moins d'infractions par habitant qu'à Yverdon, Nyon, Vevey, Prilly et surtout Lausanne. Bien sûr, on peut toujours faire mieux, mais apprécions cet élément positif et cessons de nous représenter notre ville comme un coupe-gorge.

Deuxième chose qui m'a plu : l'ouverture d'esprit avec laquelle la Municipalité et ses partenaires (PoOuest, CFF, Ecoles) envisagent les problèmes de sécurité. On note un gros accent sur la prévention en amont, en agissant avant tout sur le facteur humain. Je pense aux solutions type BIO OL + pour les jeunes avec de gros déficits de formation, à la façon dont le délégué jeunesse encourage des jeunes à prendre certaines responsabilités afin de se valoriser de façon positive, à l'action RailFair pour donner une touche plus humaine à la gare, aux loisirs sains proposés pour se défouler de façon positive, notamment grâce à l'ouverture des salles de gym et aux nombreuses fêtes et occasions de se rencontrer. Et j'en oublie. Tous ces facteurs permettent à des personnes d'être mieux dans leur peau, mieux cadrées et donc de faire moins de bêtises.

En dehors de ces mesures préventives axées sur la personne, il y a toutes sortes d'autres mesures mises en route qui vont de la pose de peinture anti-graffitis à la

conciliation extrajudiciaire (passer l'éponge si un fautif a réparé). La panoplie comprend également des vidéo-caméras dont la Municipalité ne refuse pas le principe, mais qu'elle veut limiter aux cas où cette solution est opportune et proportionnée.

En face de cette attitude d'ouverture tous azimuts, on trouve une initiative qui, elle, prétend tout axer sur les caméras de surveillance pour assurer la sécurité. Parlons-en de cette initiative. Qu'est-ce qu'elle apporterait en dehors de son aspect électoraliste évident ? Rien, strictement rien. S'il s'agit d'exiger que la Municipalité accepte le principe des caméras, c'est déjà le cas. S'il s'agit de lui donner la compétence juridique nécessaire, elle l'aura par le règlement de la PolOuest. S'agirait-il alors de lui dicter exactement combien de caméras on veut et à quel endroit ? Mais on n'aura pas le droit de le faire, l'article 88 du projet de règlement de la PolOuest stipule clairement que c'est à la Municipalité, et à elle seule de prendre ce genre de décisions. C'est d'ailleurs normal, trouver si la meilleure façon de répondre à un défi à un moment donné est la vidéosurveillance ou autre chose est clairement une prérogative d'exécutif, et non pas une décision qui peut être prise par un corps électoral tout entier.

Conclusion : les règlements actuels permettent aussi bien d'avoir une politique large que restrictive en matière de caméras et l'initiative, qu'elle soit acceptée ou refusée, n'y changera strictement rien, elle est purement symbolique. Dès lors entre une initiative inopérante et au caractère symboliquement monomaniaque d'une part, et une action tous azimuts de la Municipalité d'autre part, reposant sur la prévention et le facteur humain, mon choix est vite fait."

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) Vous toutes et tous connaissez mon métier de responsable d'entreprise de sécurité et combien les problèmes liés à la sécurité et à l'insécurité me tiennent à cœur. On ne peut donc m'accuser de naïveté et de laxisme. Les chiffres de la police de l'Ouest nous informent qu'il n'y a pas à Renens plus de délinquance qu'ailleurs, même au contraire. Il n'y a pas de réel problème de sécurité, mais plutôt un sentiment d'insécurité diffus parmi la population. Or, la réponse à ce sentiment ne peut pas être des caméras de surveillance. Donner une telle réponse à la population, c'est lui manquer de respect et refuser de l'écouter. N'oubliez pas que les caméras proposées seront de simples enregistreurs où les autorités, si besoin est, pourront aller chercher des images. Il n'y aura donc personne en permanence derrière un écran et une patrouille prête à toute heure du jour ou de la nuit à aller porter secours. Et quoi de plus attrayant pour une jeunesse provocatrice que d'aller au nez et à la barbe de la police, munis d'écharpe, bonnet et capuchon, taguer des bâtiments soi-disant protégés par ces fameuses caméras, tout en sachant qu'une identification sera bien difficile. Les effets d'une telle mesure risquent donc d'être contre-productifs. Ne nous laissons pas abuser et endormir par le leurre sécuritaire des caméras de surveillance! Nous sommes en droit d'attendre d'une société moderne comme la nôtre que plutôt que de filmer les délits pour tenter d'en découvrir l'auteur que celle-ci mette tout en œuvre pour qu'ils ne soient pas commis. Nous pourrions venir à bout du sentiment d'insécurité et d'un ensemble d'incivilités qu'avec un corps de police renforcé et de proximité, des mesures de prévention et une politique de la jeunesse forte et ambitieuse. Et là seulement, si une fois toutes ces mesures mises en place, les problèmes demeurent, il faudra alors à se moment-là se reposer la question de l'opportunité de la vidéosurveillance. (Celle-ci, dans divers



pays d'Europe, très friands du *Big brother*, n'a de loin pas fait ses preuves.) Faire le contraire serait contre-productif et une énorme perte de temps. L'ensemble du groupe des Verts soutient les conclusions du préavis tout comme la majorité de la commission."

**M. Jean-Marc Dupuis** (PLR) Le groupe PLR se réjouit qu'au travers du Préavis 103-2011, la Municipalité et une partie du Conseil reconnaissent enfin l'utilité de la vidéosurveillance. Il déplore qu'il ait fallu une motion, une pétition et une initiative pour en arriver là. La commune de Renens possède déjà des caméras sur son territoire, notamment au refuge, au collège du Léman et des Pépinières. Ces caméras déploient tous leurs effets, puisqu'elles ont permis de confondre les personnes ayant commis des déprédations. Celles-ci ont d'ailleurs disparu. Toutefois, les réponses apportées par la Municipalité sont vagues et ne vont pas dans le sens de l'initiative signée par plus de 2'100 personnes. Pire: la Municipalité demande purement et simplement son refus, faisant fi de l'opinion de nombreux citoyens ayant suivi les initiants. En contrepartie, la Municipalité oppose à l'initiative un contre-projet plus ou moins direct en voulant créer quelques animations. Là où nous parlons sécurité, on nous propose la distraction! On nous propose en outre un observatoire de la sécurité qui n'est ni plus ni moins que la somme de toutes les mesures déjà existantes (qui ont été rappelées tout-à l'heure). Tout cela, pour un chèque de fr. 50'000.-! Nous tenons à répéter que la caméra est un moyen complémentaire, fonctionnant 24H sur 24, pour épauler les travailleurs sociaux et les forces de l'ordre. Le PLR propose au Conseil communal les deux amendements suivants:

**amendement n°1:** modifier le point 3 des conclusions remplacer "refuser l'initiative quant au fond et de recommander son rejet" par "accepter l'initiative...", le point 4 devenant caduc.

**amendement n°2:** retirer le paragraphe "octroie un montant de 50'000 francs nécessaire à mettre en place les différentes propositions de la Municipalité..."

**M. Michele Scala** (PSR) intervient au sujet de la réponse au postulat Barraud. La population ne connaît pas ce postulat, ni la réponse de la Municipalité. Il faudrait les faire mieux connaître, afin que la population puisse se prononcer. Pourquoi ne pas utiliser la possibilité du référendum spontané (art. 95)?

**M. Byron Allauca** (Fourmi rouge) a été déçu par le manque de débat lors de la séance de commission, où le fond du problème n'a pas été débattu. Les initiants veulent simplement faire voter les renanais, avec un titre joliment préparé "Pour renforcer la sécurité à la gare". Quelle personne ne voudrait pas vivre en sécurité et en paix dans n'importe quel lieu? La Municipalité a fait une étude large et tous les dicastères ont eu l'occasion de s'exprimer. J'attendais avec impatience la réponse du dicastère de M. Golaz, membre du PLR. La PolOuest constate que le bilan de la situation à Renens est très largement positif. Il n'y a pas plus de problèmes qu'ailleurs, il n'y a pas beaucoup de problèmes à Renens. On n'a jamais discuté du fond du problème, de la convenance, de l'efficacité de la vidéosurveillance, comparé les expériences au niveau suisse et international. Pourquoi mettre des caméras de surveillance pour contrôler les personnes qui boivent, qui fument et qui font du bruit? L'insécurité à la gare de Renens est plus dans les têtes de ceux qui préconisent la vidéosurveillance que dans la réalité. Arrêtez de faire la mauvaise publicité de notre ville, de notre gare. Allez à la rencontre des citoyens qui fréquentent la gare,

arrêtez de vous méfier des autres. Beaucoup de problèmes peuvent se résoudre avec la solidarité et l'entraide plutôt que l'installation de vidéosurveillance. L'argent de la commune doit plutôt servir à l'éducation des jeunes, dans la formation continue des agents de police, dans leur équipement, dans leurs conditions de travail. Les personnes ivres, les personnes sous l'effet de la drogue, on ne peut pas les empêcher avec des caméras de vidéosurveillance. Je demande qu'on accepte le préavis.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique** prend position sur l'amendement qui propose la suppression du montant de 50'000.- francs et donc de refuser la réponse de la Municipalité et les propositions de la Municipalité par rapport au postulat Barraud. Elle précise qu'elle intervient au nom de la Municipalité, y compris de M. Golaz. "La Municipalité a pris au sérieux le problème de la sécurité. En proposant un concept global de sécurité, on a une vision générale qui réunit l'ensemble des intervenants. On ne refuse pas à priori et toujours toute caméra. Au Léman, elles ont été mises de façon transitoire et ponctuelle quand les locaux étaient accessibles en raison des travaux; il n'y a plus de caméras au Léman. On ne refuse pas en principe, je suis moi-même allée proposer l'installation de caméras de la police pour une période transitoire à deux commerçants de la rue de la Mèbre qui avaient été cambriolés à plusieurs reprises. Nous avons un concept général qui va de l'urbanisme-maintenance à la police répressive et aux brigades de prévention, à l'animation, à la jeunesse et au social. Ce concept d'observatoire de la sécurité, qui existe à Lausanne où il est doté d'une personne à 50%, il faut quelques moyens pour le mettre en place. Cela permettrait de ne pas réagir au coup par coup comme on l'avait fait avec succès pour la gare, mais on se donne les moyens d'avoir sur pied une coordination et une synergie de différents services, présidée par le Municipal de Police. Quelques moyens financiers, pour pouvoir répondre, pour pouvoir faire des actions dans tous les domaines. Je suis surprise de vous voir refuser ce montant et la réponse à ce postulat. Vous faites preuve là de dogmatisme."

**M. Jean-Marc Dupuis (PLR)** aurait bien aimé entendre ces déclarations il y a une année et demi: "Quand on a commencé à récolter les premières signatures, la caméra était bannie, on ne voulait pas en parler. Concernant l'observatoire, nous soutenons toutes les mesures qui existent, un rapport de synthèse suffirait largement plutôt que de doter quelque chose de pas forcément défini. C'est surtout cela, dans ces 50'000.- francs, qu'on reproche, ce n'est pas assez concret."

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, répète que la caméra n'a jamais été bannie; si cela avait été le cas, on aurait enlevé celles qui existaient et elle ne serait pas allée en proposer à des commerçants. "Nous n'avons jamais banni les caméras utilisées de façon proportionnée et ciblée. Votre initiative propose autre chose, soit des caméras systématiques dans des lieux publics et c'est cela que nous ne voulions pas."

**Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge)** s'inquiète de l'amalgame entre insécurité et jeunesse. Il y a plus souvent des bagarres à la sortie de bistrot, où il y a des hommes qui se sont saoulés et qui sont souvent plus âgés, que les violences conjugales donnent beaucoup plus de dégâts dans les familles et souvent c'est des pères de famille âgés. Arrêtons de stigmatiser la jeunesse! Ce n'est qu'une petite minorité des jeunes qui de temps en temps boivent des verres et font du bruit, mais ils ne font pas de crimes...

**M. Olivier Golaz, Municipal de la Sécurité publique** Les caméras ne vont jamais remplacer l'être humain, mais elles peuvent apporter un plus aux parrains et marraines de gare, à la prévention partenariat de la police, qui font un très bon travail. Il y a une initiative qui a récolté 2'200 signatures et c'est important.

**Mme Line Rouyet (PSR)** n'a pas de problème à voter contre cette initiative qui a été soutenue par 2'200 personnes. "Je conçois tout-à-fait de n'être parfois pas d'accord avec certaines personnes, même nos citoyens. Si cette initiative est refusée par le Conseil communal, elle sera soumise au peuple. Un refus du Conseil communal ne poserait pas de problème démocratique.

**Le Président** fait voter l'amendement numéro 1. Cet amendement est refusé à une large majorité.

**Le Président** fait voter l'amendement numéro 2. Il est refusé par la même majorité.

**Mme Berseth** lit les conclusions du Préavis:

*Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 103-2011 de la Municipalité du 10 janvier 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. De prendre acte de l'aboutissement de l'initiative communale «Pour renforcer la sécurité à Renens» demandant «que la Municipalité de Renens prenne des mesures permettant d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces en installant des caméras de vidéosurveillance, sur la Place de la Gare et à proximité des endroits sensibles, et qu'elle dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation».
2. De constater la validité de l'initiative.
3. De refuser l'initiative quant au fond et de recommander son rejet.
4. De charger en conséquence la Municipalité de soumettre au corps électoral la question suivante dans les six mois :

«Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour renforcer la sécurité à Renens ?"»

ADOPTE

le projet élaboré par la Municipalité relatif à une approche globale de la sécurité à Renens et considère ainsi avoir répondu au postulat de M. le

Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé «Pour plus de sécurité à la Gare de Renens».

OCTROIE

un montant de Fr. 50'000.-- nécessaire à mettre en place les différentes propositions de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à Renens. Les différentes dépenses seront portées dans le budget de fonctionnement 2011, en supplément à ce qui avait été prévu. Ces dépenses seront justifiées au moment du bouclage des comptes.

Les conclusions de ce préavis sont adoptées à une nette majorité.

**Le Président** se demande s'il y a lieu de donner suite à la demande de M. Scala de soumettre la réponse au postulat Barraud à un référendum spontané.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) pense que ce n'est pas possible. On ne pourrait que soumettre tout le préavis 103 au référendum spontané et cela ferait deux votations sur le sujet des caméras.

**M. Michele Scala** (PSR) demande qu'on vote sur le principe du référendum, puis de se renseigner pour savoir si c'est possible.

**Mme Line Rouyet** (PSR): Formellement, on pourrait faire un référendum spontané sur l'entier du préavis. Mais cela n'a aucun sens. Il faut arrêter de vouloir imaginer une possibilité de contre-projet. Cette initiative va passer en votation et cela donnera l'occasion d'un débat très enrichissant.

**M. Jean-Marc Dupuis** (PLR) propose à M. Scala de retirer sa proposition et de laisser le débat se faire à l'occasion du vote de l'initiative.

**M. Scala** retire sa proposition.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) propose par motion d'ordre de stopper la séance après le point 17, étant donné l'heure avancée (23 h 35).

Cette motion d'ordre est acceptée à une large majorité.

#### 16. Préavis N°105-2011 - Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission:

PLR	M. Roland Divorne, président et Mme Betty Forestier
Fourmi rouge	Mme Danielle Ayer et M. Mohammed Eareby
PSR	Mme Line Rouyet et M. Robert Mulopo
Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
Les Verts	Mme Irène Frei

17. **Préavis N° 106-2011 - Politique de la jeunesse - reprise de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens et création d'un poste de travailleur social de proximité.**

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission:

PSR	MM. Richard Neal, président et Ali Korkmaz
PLR	Mmes Dominique Perret et Sylvia Mermoud
Fourmi rouge	MM. Byron Allauca et Ali Kilinc
Arc-en-ciel	Mme Sylvia Sandoz
Les Verts	Mme Nathalie Kocher

**Le Président** clôt la séance à 23 heures 40 remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 31 mars 2011 à 20 h 15.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller